

## COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2022

L'an deux mil vingt et deux et le onze juin à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc - GUILLAIN Romuald –SCHRYVE Emmanuel – RYCKEBUSCH Emmanuel – DECODTS Viviane – BECK Grégory - VANHEEGHE Pierre – DEVULDER Elodie – HERMANT Eric – GOUBET Hélène

Absents excusés : LETURGEZ-WADOUX Margareth – LACRESSONNIERE Vincent – CODDEVILLE Séverine – JOHNSON Richard – DUHAMEL Camille

Monsieur JOHNSON Richard a donné pouvoir à RYCKEBUSCH Emmanuel

Madame CODDEVILLE Séverine a donnée pouvoir à DEVULDER Elodie

Monsieur LACRESSONNIERE Vincent a donné pouvoir à VANHEEGHE Pierre

Madame LETURGEZ-WADOUX Margareth a donnée pouvoir à DEHEELE Marc

Madame DUHAMEL Camille a donnée pouvoir à GUILLAIN Romuald

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

#### 1/ Financement du terrain de football de Noordpeene

Monsieur Romuald GUILLAIN annonce que le versement de la subvention pour un montant de 16 000 € a été acté pour la commune de Noordpeene.

Cependant, la subvention d'investissement n'a pas été prévue, il y a donc un manque de crédit budgétaire.

Une déduction des dépenses imprévues est à faire, afin de payer cette subvention.

Le Conseil Municipal accepte cette dépense à l'unanimité.

#### 2/ Point concernant la MAM

Monsieur le Maire indique que l'acte de vente définitif serait signé vers le 10 août 2022 au plus tard.

Dès que la commune est propriétaire des lieux, les travaux de modification de la salle de bain seront réalisés.

Ensuite l'ameublement doit se faire, ainsi la commission PMI procédera à la vérification et délivrera l'agrément.

L'ouverture de la MAM pourrait se faire au mieux au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le Maire,  
Marc DEHEELE

